



mis en ligne le 18/04/2024

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-099

Domaine : urbanisme - actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols  
Objet : demande d'autorisation de voirie – Raccordement à la fibre rue Fabre d'EGLANTINE,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** les articles L2212-2, L2213-1 et suivant du CGCT ;  
**Vu** le Code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,  
**Vu** la demande présentée par la société CIRCET pour le raccordement à la fibre rue Fabre d'EGLANTINE,  
**Vu** l'état des lieux,

**CONSIDERANT** que ces travaux effectués à l'aide d'une nacelle nécessitent une modification des règles de stationnement et de circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le pétitionnaire est autorisé à installer un camion nacelle entre le n°10 et le n°20 rue Fabre d'EGLANTINE à Cuxac d'Aude pour exécuter les travaux sus mentionnés, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions de conditions du règlement de voirie. Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant toute la durée de celui-ci. Un alternat de circulation sera mis en place par le pétitionnaire. La circulation pourra être interrompue temporairement selon les besoins du chantier.

**ARTICLE 2 : Délai d'exécution**

La présente autorisation est valable le 16 mai 2024 de 08h00 à 12h00. Elle sera périmée de plein droit si elle n'a pas été utilisée avant l'expiration de ce délai.

**ARTICLE 3 : Responsabilité**


La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 : Exécution**

Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Vinassan, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 16 mai 2024

Le Maire

  
Grégory DELFOUR

